

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 209-21, 216-16, 296-01 ET 370

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- | | |
|------------------|---|
| Règlement 209-21 | modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation

Adoption par le conseil : 18 août 2020 |
| Règlement 216-16 | modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)

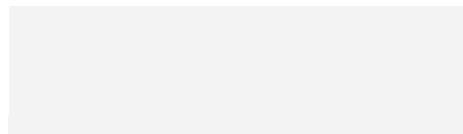
Adoption par le conseil : 18 août 2020 |
| Règlement 296-01 | modifiant le Règlement 296 décrétant des travaux d'infrastructures dans le secteur nord-ouest du parc industriel et portuaire Perron afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 000 \$

Adoption par le conseil : 17 mars 2020
Approbation par les personnes habiles à voter : 4 au 19 juin 2020
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 19 août 2020 |
| Règlement 370 | concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels

Adoption par le conseil : 7 juillet 2020
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 20 août 2020 |

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 août 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière